Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 029-212900807-20260220-DELIB_2026_003-DE

AN OSPITAL L'HÔPITAL CAMFROUT Arook ato

DELIBERATION 2026_003

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FÉVRIER 2026

Le vingt février deux mille vingt-six,

Le Conseil Municipal de la Commune de L'HÔPITAL-CAMFROUT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie, sous la Présidence de Monsieur LÉON Jean-Jacques, Maire.

Date de convocation du Conseil : 13 février 2026

Présents	Votants
12	15

Présents : M. LÉON Jean-Jacques, Mme LE ROY Christine, M. LE GOFF Philippe, Mme GOHEL Colette, M. SALAÜN Philippe, M. HAREL Jean-Claude, M. WICHORSKI Alain, Mme KERHOAS Véronique, M. CADIOU Julien, M. LOIRE Guy Mme DUVAL Anaïs, M. LE GUÉDÈS Jean-François,

Absents avec procuration : M. BEN YAHMED Faouzi (procuration à C. LE ROY), Mme MUSELLEC Catherine (procuration à G. LOIRE), Mme PLÉVEN Béatrice (procuration à A. DUVAL)

Absents : Mme LE DOARÉ Gwenn, M. FÉREC Laurent, Mme DEMARET Nathalie, Mme DRÉAU Brigitte

Secrétaire de séance : Jean-Claude HAREL

Objet : Modification des autorisations de programmes et des crédits de paiements (AP/CP)

L'utilisation des autorisations de programme par la commune s'inscrit dans l'objectif général de contribuer à la maîtrise accrue de la programmation financière.

Cette technique doit permettre d'afficher, de programmer, d'évaluer et de rendre compte de la mise en œuvre des opérations pluriannuelles d'investissement. Elle permet également de mieux cibler les inscriptions annuelles en investissement, ce qui est bénéfique à la réalisation de l'équilibre budgétaire et diminue le volume de crédits non utilisés au cours de l'exercice.

Les autorisations de programmes correspondent aux montants des opérations prévues au plan pluriannuel d'investissement et peuvent varier en fonction du déroulement de ces opérations, des avenants aux marchés par exemple.
L'ouverture des crédits de paiements au budget correspond à la mobilisation annuelle des moyens à prévoir pour la réalisation des autorisations de programmes sur l'exercice.

En 2025 la répartition des crédits de paiement ayant été voté comme suit :

Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 029-212900807-20260220-DELIB_2026_003-DE

		Aut. de Programme (AP)	Crédits de Paiement (CP)		
			2023	2024	2025
AP n°1	Construction de la salle multifonctions	2 184 424 €	69 761 €	1 095 075 €	1 019 588 €
TOTAL		2 184 424 €	69 761 €	1 095 075 €	1 019 588 €

D'une part, les circonstances du déroulement de l'opération de construction durant l'année 2025 imposent un recalage des crédits de paiement validés début 2025 ; d'autre part, certains arbitrages réalisés lors du budget 2025 ayant été modifiées à l'occasion de la décision modificatives n° 1 en décembre 2025, il convient de recaler le tableau des autorisations de programme et crédits de paiement.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur la modification apportée aux autorisations de programme ainsi que sur la nouvelle répartition des crédits de paiement pour la construction de la salle multifonctions :

2026		Aut. de Programme (AP)	Crédits de Paiement (CP)			
			2023	2024	2025	2026
AP n°1	Construction de la salle multifonctions	2 336 380 €	69 761 €	1 095 075 €	1 111 544 €	60 000 €
TOTAL		2 336 380 €	69 761 €	1 095 075 €	1 111 544 €	60 000 €

Votes pour	**15**
Votes contre	**0**
Abstentions	**0**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** les modifications apportées aux autorisations de programme
- **Approuve** la modification de la répartition des crédits de paiement.

- *Pour extrait, certifié conforme par Mr le Maire,*
- *Au registre sont les signatures*
- *Certifiée exécutoire à L'HÔPITAL-CAMFROUT, le 23/02/2026*

Jean-Claude HAREL, Secrétaire de séance	Jean-Jacques LÉON, Maire de L'HÔPITAL-CAMFROUT